

Niveau de vie des ménages agricoles entre 2012 et 2021

Le taux de pauvreté plus élevé au sein des ménages agricoles que dans l'ensemble des ménages ayant des revenus d'activité

La moitié des personnes vivant dans les ménages agricoles ont un niveau de vie supérieur à 24 700 euros en 2021. Ce niveau de vie médian est plus élevé que celui des personnes des ménages ayant des revenus d'activité professionnelle (23 600 euros) et que l'ensemble des personnes résidant en France (23 000 euros). Entre 2012 et 2021, le niveau de vie médian des ménages agricoles progresse légèrement plus vite que celui des autres ménages, malgré un recul en début de période. La structure du revenu disponible des ménages agricoles se transforme également : la part des bénéfices agricoles recule au profit des autres revenus d'activité, des retraites et des revenus du patrimoine.

Les écarts de niveaux de vie sont nettement plus importants au sein des ménages agricoles que dans l'ensemble de la population, et le taux de pauvreté – sujet à de fortes variations selon les années – est toujours plus élevé de 2 points au sein des ménages agricoles que dans les ménages ayant des revenus d'activité (15,1 % contre 13,1 % en 2021). En haut de la distribution, les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés parmi les ménages agricoles se situent parmi les 5 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés dans l'ensemble de la population.

En 2021, parmi les 28,8 millions de ménages fiscaux résidant en France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte), 1,5 % déclarent des bénéfices agricoles¹ : ils constituent dans cette étude les « ménages agricoles » (*Source et définitions*).

Le niveau de vie médian des ménages agricoles sujet à des fluctuations plus fortes

Le niveau de vie médian des ménages agricoles fluctue beaucoup plus fortement d'une année à l'autre

que celui des autres ménages. Sur la période 2012-2021, le niveau de vie médian (*Source et définitions*) de l'ensemble de la population, comme celui des personnes vivant dans des ménages avec des revenus d'activité, augmente le plus souvent d'une année à l'autre, malgré des années de baisse ou de stabilité ponctuelles. Pour les ménages agricoles, en revanche, les évolutions sont plus contrastées : le niveau de vie médian diminue entre 2012 et 2015 et augmente ensuite entre 2015 et 2021, et les variations annuelles sont en

général d'une ampleur plus large que celles observées pour les autres ménages (*graphique 1*).

Entre 2012 et 2015, le niveau de vie médian des personnes vivant dans les ménages agricoles recule de 3,5 % en euros constants de 2021 (*Source et définitions*), soit une baisse de 1,2 % en moyenne chaque année. Il passe de 22 600 euros par unité de consommation (UC) à 21 800 €/UC (en euros constants 2021). Sur la même période, le niveau de vie médian de l'ensemble

1. Ménages déclarant des bénéfices agricoles non nuls, des bénéfices (>0) ou des déficits (<0).

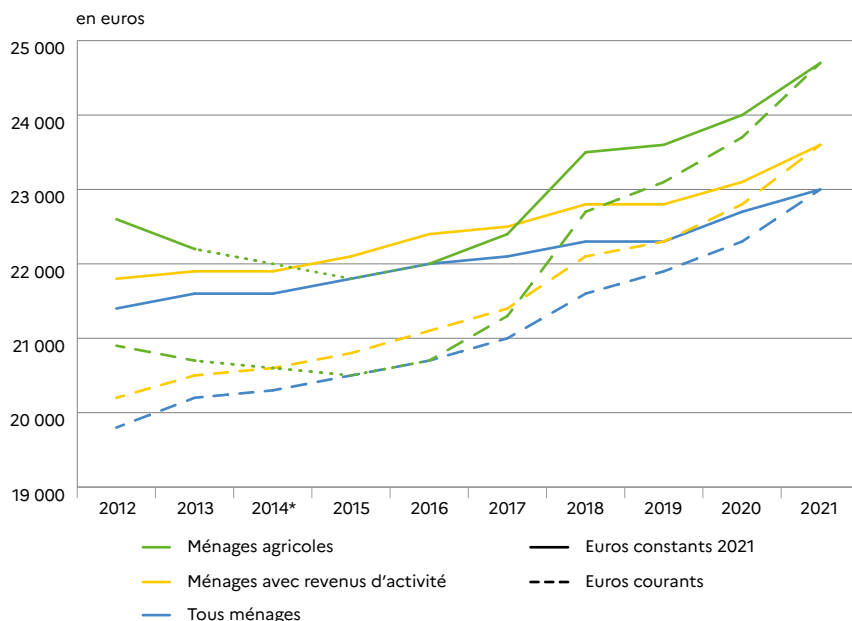
de la population progresse de 2,1 % (+ 0,7 % par an en moyenne), et celui des personnes vivant dans un ménage percevant des revenus d'activité augmente de 1,3 % (+ 0,4 % par an en moyenne). Le niveau de vie médian des personnes vivant dans les ménages agricoles rejoint ainsi en 2015 celui de l'ensemble de la population (21 800 €/UC en euros constants 2021), et passe au-dessous de celui des personnes vivant dans un ménage avec revenus d'activité (22 100 €/UC).

À l'inverse, entre 2015 et 2021, le niveau de vie médian des personnes vivant dans les ménages agricoles s'accroît de 13,6 % en euros constants, soit une hausse de 2,1 % par an en moyenne, passant de 21 800 €/UC à 24 700 €/UC. Cette progression est nettement plus rapide que dans les deux autres ensembles de ménages : + 6,8 % dans les ménages percevant des revenus d'activité (+ 1,1 % par an en moyenne, de 22 100 €/UC à 23 600 €/UC) et + 5,5 % pour l'ensemble de la population (+ 0,9 % par an en moyenne, de 21 800 €/UC à 23 000 €/UC). En 2018, le niveau de vie médian dans les ménages agricoles passe au-dessus de celui de l'ensemble de la population et de celui des ménages ayant des revenus d'activité.

Ces mouvements plus contrastés pour les ménages agricoles reflètent la forte volatilité des revenus tirés de l'exploitation agricole : les résultats économiques des exploitations agricoles dépendent notamment des conditions climatiques et du contexte international géopolitique, source de chocs sur les prix. Les évolutions des niveaux de vie sont toutefois moins marquées : d'une part, les bénéfices agricoles déclarés à l'administration fiscale une année donnée sont en général moyennés sur trois années, ce qui lisse leurs fluctuations ; d'autre part, les niveaux de vie intègrent également d'autres revenus (prestations sociales, revenus des autres membres du ménage, etc.) qui sont moins volatiles.

La hausse du niveau de vie sur la période 2015-2021 peut ainsi être reliée dans une certaine mesure à celle des résultats économiques des

Graphique 1
Niveau de vie médian entre 2012 et 2021



* Les valeurs pour les ménages agricoles en 2014 sont les moyennes des années 2013 et 2015.

Lecture : le niveau de vie médian des personnes vivant dans les ménages agricoles passe de 20 900 € en 2012 à 24 700 € en 2021 en euros courants. En tenant compte de l'inflation sur la période, le niveau de vie médian en 2012 est de 22 600 € (en euros constants 2021).

Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) ; ensemble des personnes vivant dans les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012-2021. Traitements SSP

exploitations agricoles, à l'exception notable de l'année 2016 et, dans une moindre mesure, de l'année 2020 marquée par de fortes baisses (*Pour en savoir plus*). Par ailleurs, la hausse marquée du niveau de vie médian agricole entre 2017 et 2018 est à mettre en relation à la fois avec la bonne conjoncture agricole et avec l'augmentation des revenus du patrimoine (*graphique 5*), qui contribuent à rehausser le niveau de vie des ménages agricoles (cf. infra sur la structure du revenu disponible).

Entre 2012 et 2021, le niveau de vie médian au sein des ménages agricoles progresse un peu plus vite que celui de l'ensemble de la population

Finalement, sur l'ensemble de la période 2012-2021, le niveau de vie médian dans les ménages agricoles progresse un peu plus vite que celui de l'ensemble de la population et que celui de l'ensemble des personnes vivant dans un ménage percevant des revenus d'activité.

Entre 2012 et 2021, le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage agricole augmente de 9,6 %

en euros constants 2021 (soit + 1,0 % par an en moyenne) contre + 7,7 % pour l'ensemble de la population (soit + 0,8 % par an en moyenne) et + 8,2 % pour les personnes vivant dans un ménage percevant des revenus d'activité (soit + 0,9 % en moyenne par an).

À la fin comme au début de la période, le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage agricole est supérieur à celui des deux autres populations. En 2012, il est de 22 600 €/UC (en euros constants de 2021) contre 21 400 €/UC dans l'ensemble de la population et 21 800 €/UC au sein des ménages percevant des revenus d'activité. En 2021, il est de 24 700 €/UC contre respectivement 23 000 €/UC et 23 600 €/UC.

La disparité de niveaux de vie est plus importante au sein des ménages agricoles

En 2021, le premier décile de niveau de vie – seuil au-dessous duquel vivent les 10 % de personnes les plus modestes d'une population donnée – s'établit à 11 500 €/UC au sein des ménages agricoles,

contre 12 000 €/UC pour l'ensemble de la population et 12 700 €/UC pour les personnes vivant dans les ménages ayant des revenus d'activité (graphique 2). À l'autre extrémité de la distribution, le neuvième décile – seuil à partir duquel se situent les 10 % de personnes les plus aisées – atteint 50 600 €/UC au sein des ménages agricoles, contre 41 200 €/UC pour l'ensemble de la population et 42 600 €/UC au sein des ménages ayant des revenus d'activité.

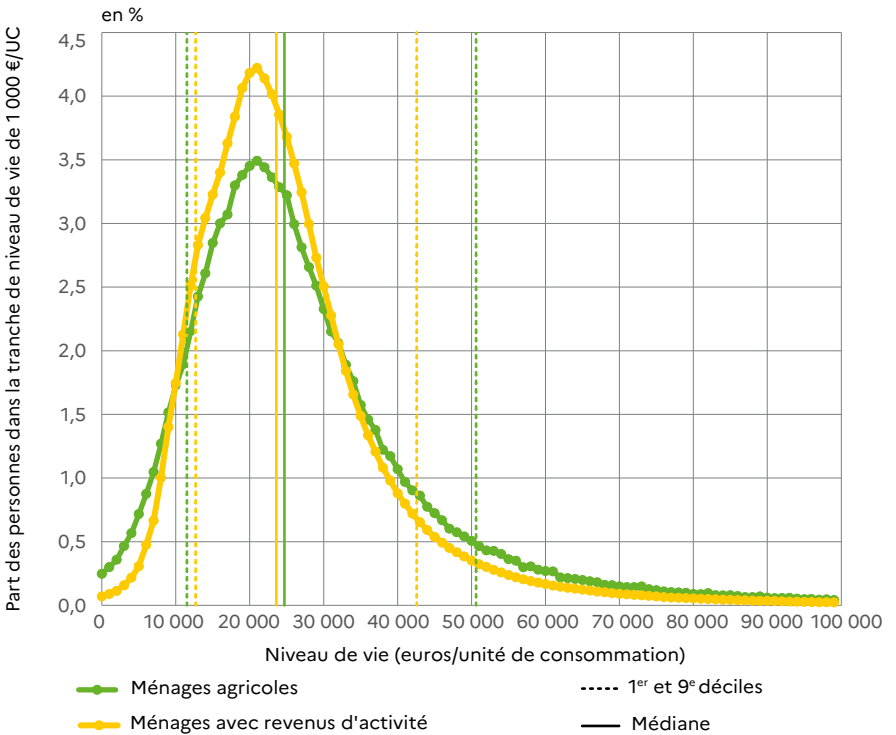
En conséquence, le *ratio* interdécile – rapport entre les neuvième et premier déciles – atteint 4,4 pour les ménages agricoles, contre 3,4 pour l'ensemble de la population et pour les ménages ayant des revenus d'activité. L'écart interdécile – différence entre les neuvième et premier déciles – est également bien plus élevé au sein des ménages agricoles : 39 100 €/UC, contre 29 200 €/UC pour l'ensemble de la population et 29 900 €/UC au sein des ménages ayant des revenus d'activité. Autrement dit, au sein des ménages agricoles, les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie au moins 4,4 fois plus élevé, ou supérieur d'au moins 39 100 €/UC, que celui des 10 % de personnes les plus modestes (tableau 1).

Ces constats ne sont pas propres à l'année 2021. Sur l'ensemble de la période 2012-2021, le *ratio* interdécile des niveaux de vie pour les ménages agricoles varie entre 4,4 et 4,8 selon les années. Il est toujours nettement supérieur à celui observé pour l'ensemble de la population ou pour celui des ménages ayant des revenus d'activité, dont les *ratios* interdéciles varient entre 3,3 et 3,6.

En 2021, près de 30 % des personnes vivant dans les ménages agricoles font partie des 20 % de personnes les plus aisées tous ménages confondus

Au sein des ménages agricoles coexistent donc, plus que dans le reste de la population, des ménages aux niveaux de vie élevés et des ménages avec de faibles niveaux de vie, en situation de pauvreté monétaire. Cela explique que l'on

Graphique 2
Dispersion du niveau de vie des ménages agricoles et des ménages ayant des revenus d'activité en 2021



Lecture : en 2021, la proportion des personnes vivant dans les ménages agricoles dont le niveau de vie est supérieur à 40 000 euros par unité de consommation est de 18,0 % contre 12,1 % au sein des ménages avec des revenus d'activité.
Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) ; ensemble des personnes vivant dans les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021. Traitements SSP

Tableau 1
Effectifs, niveaux de vie et dispersion en 2021

Champ	Niveau de vie					Ratio interdécile
	Moyen	Médian	D1	D9	Écart interdécile	
Tous ménages	26 391 €	23 002 €	11 963 €	41 182 €	29 219 €	3,4
Ménages avec revenus d'activité	27 412 €	23 626 €	12 660 €	42 583 €	29 923 €	3,4
Ménages agricoles	31 675 €	24 749 €	11 493 €	50 610 €	39 117 €	4,4

Lecture : en 2021, le niveau de vie médian des personnes vivant dans les ménages ayant des revenus d'activité est de 23 626 € par unité de consommation.
Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) ; ensemble des personnes vivant dans les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021. Traitements SSP

puisse avoir à la fois un taux de pauvreté plus important et un niveau médian supérieur pour les personnes des ménages agricoles par rapport au reste de la population. Les situations y sont beaucoup plus hétérogènes que dans l'ensemble de la population.

En particulier, les personnes vivant dans les ménages agricoles sont surreprésentées parmi les personnes

les plus aisées, tous ménages confondus : 28 % des personnes vivant dans les ménages agricoles font partie des 20 % de l'ensemble de la population avec les niveaux de vie les plus élevés. Au sein des ménages agricoles, les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés se situent parmi les 5 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés dans l'ensemble de la population.

Le taux de pauvreté au sein des ménages agricoles varie selon les années, mais est toujours plus élevé qu’au sein des ménages percevant des revenus d’activité

Le taux de pauvreté, c’est-à-dire la proportion des personnes vivant sous le seuil de pauvreté défini à 60 % du niveau de vie médian de l’ensemble de la population (*Source et définitions*), évolue beaucoup plus fortement selon les années dans les ménages agricoles que dans l’ensemble de la population (*graphique 3a*).

Le taux de pauvreté au sein des ménages agricoles augmente nettement entre 2012 et 2016 (+ 3,6 points), pour atteindre 18,7 %. Déjà plus élevée en 2012, la part de personnes pauvres dépasse alors de près de 4 points celle observée parmi l’ensemble de la population (15,0 %) et de plus de 5 points celle observée parmi les ménages ayant des revenus d’activité (13,6 %). Le niveau de vie médian de l’ensemble de la population augmentant, le seuil de pauvreté augmente également. Le niveau de vie des ménages agricoles diminuant en début de période, ils se retrouvent plus fréquemment sous le seuil de pauvreté, et nettement plus que les autres sous-populations qui, elles, voient leurs niveaux de vie augmenter.

À l’inverse, entre 2016 et 2021, le taux de pauvreté des personnes vivant dans les ménages agricoles diminue de 3,6 points, passant de 18,7 % à 15,1 %, de manière cohérente avec la

hausse de leur niveau de vie médian sur cette période.

Finalement, en 2021, le taux de pauvreté revient à un niveau égal à celui de 2012 : en 2021, le taux de pauvreté des ménages agricoles rejoint celui de l’ensemble de la population, mais reste supérieur de 2 points à celui des ménages ayant des revenus d’activité, comme en 2012.

L’intensité de la pauvreté est plus forte au sein des ménages agricoles que dans l’ensemble de la population

En 2021, le taux de pauvreté des ménages agricoles est proche de celui observé dans l’ensemble de la population. Cependant, l’intensité de la pauvreté – c’est-à-dire l’écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté (*Source et définitions*) – est nettement plus élevée dans les ménages agricoles que pour les autres populations étudiées, en 2021 et sur l’ensemble de la période 2012-2021.

En 2012, les personnes pauvres vivant dans un ménage agricole ont un niveau de vie médian inférieur de 24,9 % au seuil de pauvreté. En 2021, cet écart atteint 26,8 %. Entre 2012 et 2016, la hausse du taux de pauvreté s’accompagne d’un accroissement de l’intensité de la pauvreté : non seulement la proportion de personnes pauvres augmente, mais celles-ci s’éloignent davantage du seuil de pauvreté. Par la suite, la baisse du taux de pauvreté

entre 2016 et 2021 ne s’accompagne pas d’un recul symétrique de l’intensité de la pauvreté : la part de personnes pauvres se réduit, mais celles qui restent pauvres demeurent relativement éloignées du seuil de pauvreté.

À titre de comparaison, l’intensité de la pauvreté varie moins pour l’ensemble de la population ou pour les ménages ayant des revenus d’activité, et reste contenue entre 18,4 % et 21,3 %, à des niveaux bien plus faibles que pour les ménages agricoles (*graphique 3b*).

Les inégalités de niveau de vie telles que mesurées par l’indice de Gini (*encadré*) apparaissent également plus fortes au sein des ménages agricoles que dans les autres sous-populations. Entre 2012 et 2021, l’indice de Gini des niveaux de vie des personnes vivant dans un ménage agricole passe de 0,37 à 0,38. Pour l’ensemble de la population comme pour les ménages ayant des revenus d’activité, l’indice de Gini est plus faible et varie entre 0,29 et 0,30 (*graphique 3c et tableau 2*).

La part des bénéficiaires agricoles dans le revenu disponible des ménages agricoles diminue

Au sein des ménages agricole, l’activité agricole n’est pas la seule source de revenus des exploitants et de leurs familles. Ainsi, en 2021, en moyenne, 31 % du revenu disponible (*Source et définitions*) proviennent des bénéficiaires agricoles de l’exploitation, 44 % d’autres revenus d’activité (y

Tableau 2
Indicateurs de pauvreté et d’inégalités en 2012 et en 2021

Indicateur	Champ	2012	2021
Indice de Gini	Ménages agricoles	0,37	0,38
	Ménages avec revenus d’activité	0,30	0,30
	Tous ménages	0,30	0,30
Intensité de la pauvreté	Ménages agricoles	24,9 %	26,8 %
	Ménages avec revenus d’activité	19,1 %	19,1 %
	Tous ménages	21,0 %	20,9 %
Taux de pauvreté	Ménages agricoles	15,1 %	15,1 %
	Ménages avec revenus d’activité	12,9 %	13,1 %
	Tous ménages	14,3 %	15,2 %

Lecture : en 2012 et en 2021, le taux de pauvreté des personnes vivant dans les ménages agricoles est de 15,1 %.
Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) ; ensemble des personnes vivant dans les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012-2021. Traitements SSP

compris les indemnités chômage), 17 % de pensions, retraites et rentes, 27 % des revenus du patrimoine et 3 % de prestations sociales ; les impôts directs, déduits de ces ressources, représentent quant à eux 21 % du revenu disponible en moyenne² (graphique 4).

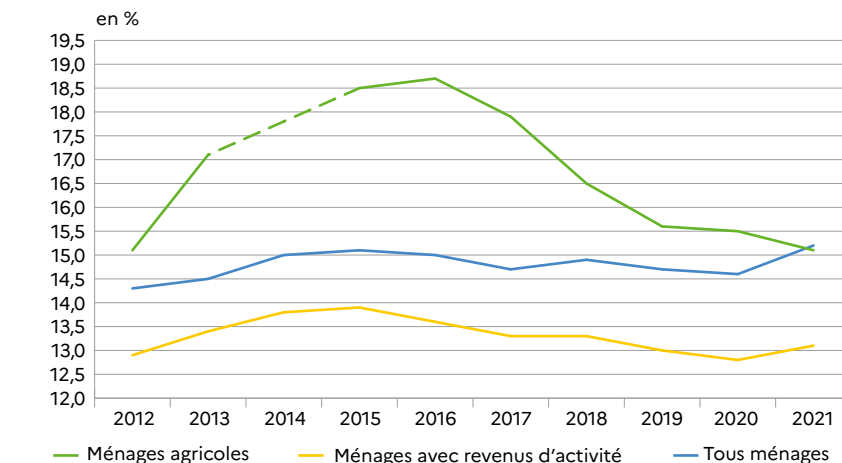
Cette diversité des ressources atténue la variabilité des résultats de l'activité agricole, en particulier pour les exploitations les plus exposées aux aléas de prix ou de rendements. En effet, l'amplitude de variation des bénéfices agricoles moyens par ménage agricole est beaucoup plus élevée que pour les autres types de revenus : alors qu'en 2012, en euros constants de 2021, les ménages agricoles percevaient en moyenne 22 200 euros de bénéfices agricoles, ils baissent à 14 300 euros en 2017 avant de remonter autour de 17 000 à 18 000 euros entre 2018 et 2021. Aucune autre source de revenu ne connaît une telle variation : les autres revenus d'activité (qui selon les années avoisinent ou dépassent nettement les bénéfices agricoles) et les pensions et les retraites ont des variations beaucoup plus modérées, et les revenus du patrimoine restent contenus entre 13 200 et 15 300 euros en moyenne par ménage agricole entre 2012 et 2021³ (graphiques 5a et 5b).

Entre 2012 et 2021, la structure du revenu disponible des ménages agricoles se modifie sensiblement. La part des bénéfices agricoles dans le revenu disponible diminue nettement, passant de 40 à 31 % et devenant ainsi la deuxième source de revenus derrière les revenus d'activité hors agriculture, lesquels représentent 44 % du revenu disponible en 2021. En moins de dix ans, le poids de l'activité agricole dans le revenu du

2. Par construction, la somme des parts des différentes ressources rapportées au revenu disponible excède 100 %, mais est bien ramenée à 100 % une fois déduits les - 21 % que représentent les impôts.

3. Les revenus du patrimoine augmentent nettement en 2018, ceci pouvant en partie s'expliquer par la mise en place du *Prélèvement Forfaitaire Unique* de 30 % sur les revenus du capital financier (excluant néanmoins les revenus fonciers, dont les fermages, qui peuvent représenter une part significative des revenus du patrimoine des ménages agricoles), pouvant inciter à des versements plus importants de revenus du patrimoine. Voir par exemple l'[Insee Première n° 1813](#), ou [rapport n° 25 de l'IPP](#).

Graphique 3a
Évolution du taux de pauvreté entre 2012 et 2021

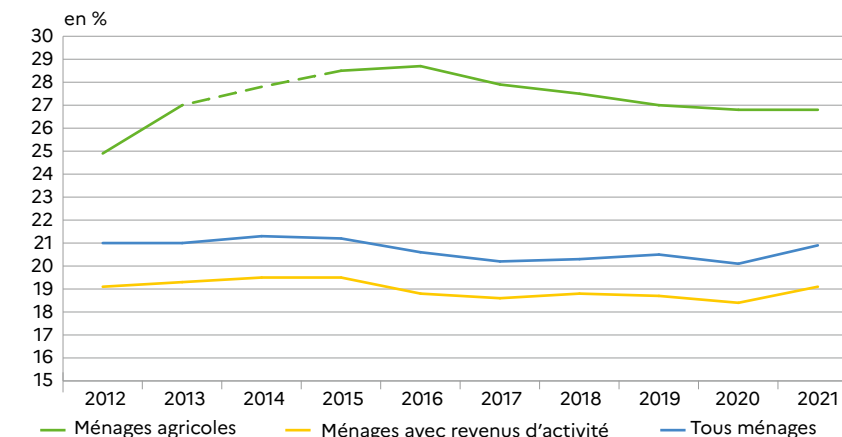


Lecture : en 2012 et en 2021, le taux de pauvreté des personnes vivant dans les ménages agricoles est de 15,1 %.

Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) ; ensemble des personnes vivant dans les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012 - 2021. Traitements SSP

Graphique 3b
Évolution de l'intensité de la pauvreté entre 2012 et 2021

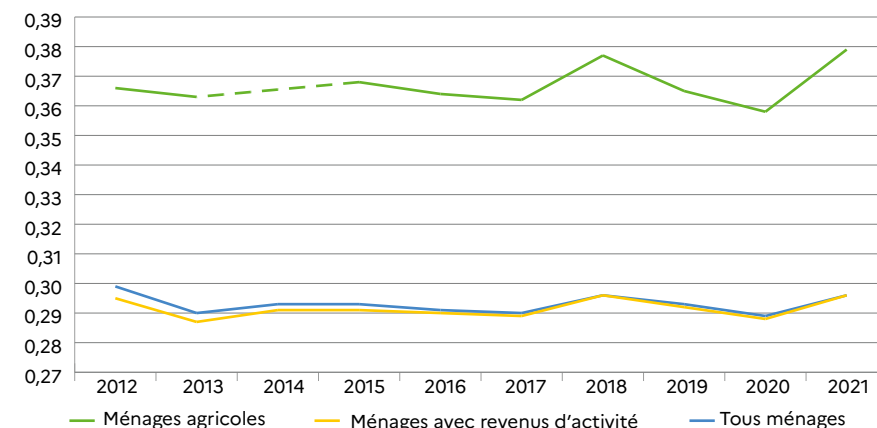


Lecture : entre 2012 et 2021, l'intensité de la pauvreté des personnes vivant dans les ménages agricoles passe de 24,9 % à 26,8 %.

Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) ; ensemble des personnes vivant dans les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012 - 2021. Traitements SSP

Graphique 3c
Évolution de l'indice de Gini entre 2012 et 2021



Lecture : entre 2012 et 2021, l'indice de Gini de la répartition des niveaux de vie des personnes vivant dans les ménages agricoles passe de 0,37 à 0,38.

Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) ; ensemble des personnes vivant dans les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

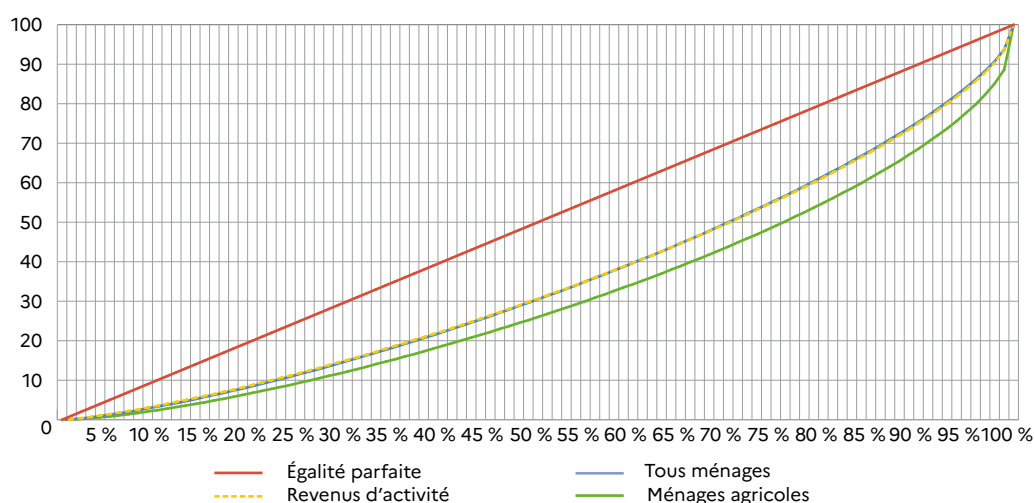
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012 - 2021. Traitements SSP

Encadré – Le coefficient de Gini

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable (en l'occurrence, le niveau de vie dans la présente étude) et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où la variable prend une valeur identique sur l'ensemble de la population. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, où la variable vaut 0 sur toute la population à l'exception d'un seul individu. Les inégalités ainsi mesurées peuvent porter sur des variables de revenus, de salaires, de niveau de vie, etc.

Sa construction repose sur la courbe de Lorenz, qui associe à chaque valeur X comprise entre 0 et 100 % la part du niveau de vie des X % d'individus avec les niveaux de vie les plus faibles dans le niveau de vie de l'ensemble de la population. Dans une situation d'égalité parfaite, la courbe de Lorenz correspond à la première bissectrice du plan (courbe rouge, graphique). Plus la situation est inégalitaire, plus la courbe de Lorenz s'éloigne de la première bissectrice du plan. Le coefficient (ou indice) de Gini est égal à deux fois la surface entre la courbe de Lorenz et la première bissectrice, il est donc d'autant plus grand que cette surface est élevée. Le graphique ci-dessous présente les trois courbes de Lorenz associées à la répartition des niveaux de vie de l'ensemble des ménages, des ménages percevant des revenus d'activité et des ménages agricoles en 2021.

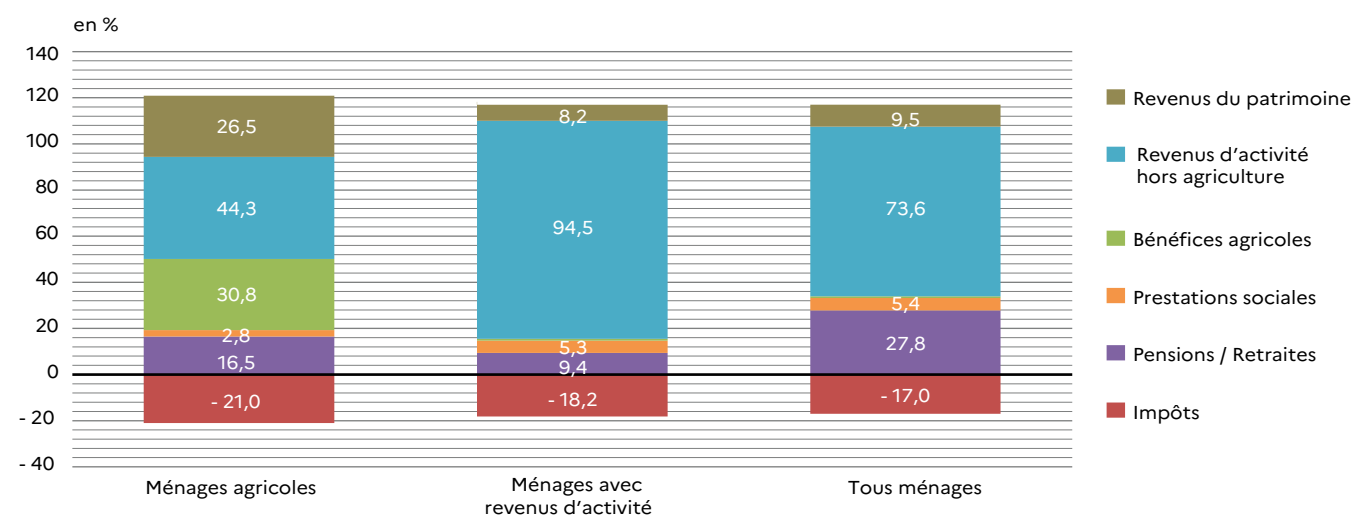
Graphique – Courbes de Lorenz de répartition du niveau de vie en 2021 pour l'ensemble des ménages, les ménages ayant des revenus d'activité et les ménages agricoles



Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) ; ensemble des personnes vivant dans les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012 - 2021. Traitements SSP

Graphique 4

Structure des revenus disponibles en 2021



Lecture : en 2021, les bénéfices agricoles représentent en moyenne 30,8 % du revenu disponible des ménages agricoles.

Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) ; ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021. Traitements SSP

Graphique 5a

Structure des revenus disponibles des ménages agricoles entre 2012 et 2021, en euros constants 2021



Lecture : en 2021, les revenus d'activité hors agriculture représentent en moyenne 25 500 euros par ménage agricole.

Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) ; ménages dont le revenu disponible est positif ou nul, déclarant des bénéfices agricoles non nuls.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012 - 2021. Traitements SSP

ménage recule ainsi d'une dizaine de points. Sur la même période, la part des revenus d'activité hors agriculture passe de 39 à 44 %, et celle des pensions et retraites de 13 à 17 %, en lien avec le vieillissement des agriculteurs (graphique 6).

En parallèle, la montée des revenus d'activité non agricoles va de pair avec le développement de la pluriactivité, que ce soit celle de l'exploitant (en 2020, d'après le

recensement agricole, 29 % des exploitants agricoles exercent une autre activité, salariée ou non [*Insee Références, mai 2025*] ou par l'apport de revenu des autres membres du ménage occupant un emploi salarié ou exerçant une autre activité indépendante (en 2020, dans 72 % des ménages agricoles, au moins une personne pourvoyeuse de ressource n'est pas exploitante agricole [*Agreste Primeur n° 1, février 2024*]).

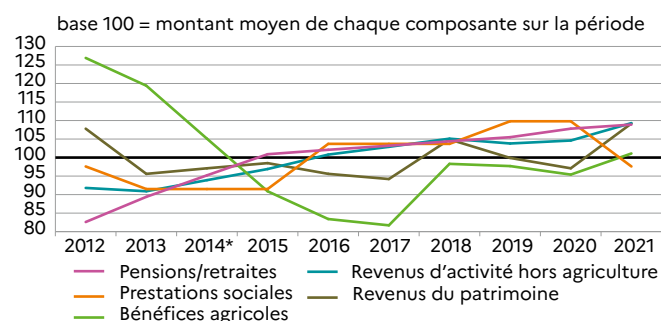
Au total, l'évolution du niveau de vie des ménages agricoles (graphique 1) suit celle du poids des bénéfices agricoles, et rend ainsi compte de l'impact de la forte volatilité des revenus agricoles sur le niveau de vie, même si les autres sources de revenus atténuent cette volatilité.

Étienne APERS

SSP – Sous-direction des synthèses statistiques et des revenus, Bureau des statistiques sur les productions et les comptabilités agricoles (BSPCA)

Graphique 5b

Structure des revenus disponibles des ménages agricoles entre 2012 et 2021, en euros constants 2021



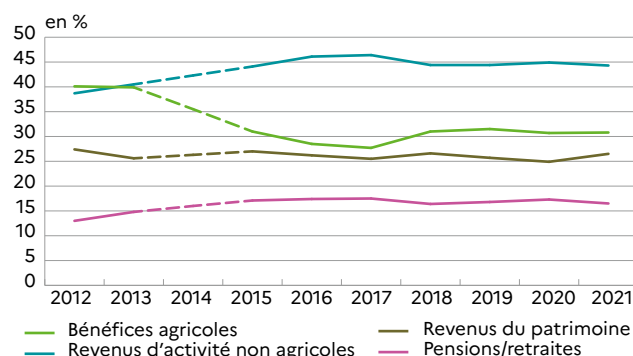
Lecture : en 2012, le montant moyen des bénéfices agricoles constituant le revenu disponible des ménages agricoles était de 27 % supérieur au montant moyen sur la période 2012-2021 ; à l'inverse, en 2017, ce montant était inférieur de 18 % au montant moyen sur la période.

Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) ; ménages dont le revenu disponible est positif ou nul, déclarant des bénéfices agricoles non nuls.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012 - 2021. Traitements SSP

Graphique 6

Évolution de la structure du revenu disponible des ménages agricoles entre 2012 et 2021



Lecture : entre 2012 et 2021, la part des bénéfices agricoles dans le revenu disponible passe de 40,1 % à 30,8 %, passant par un minimum de 27,7 % sur la période en 2017.

Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) ; ménages agricoles (déclarant des bénéfices agricoles non nuls) ayant un revenu disponible positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012 - 2021. Traitements SSP

Source et définitions

Source

Cette étude s'appuie sur les données du dispositif Filosofi (Fichiers locaux socio-fiscaux) construit par l'Insee à partir de plusieurs sources administratives, notamment les déclarations fiscales sur le revenu, et des données sur les prestations sociales et sur la composition des ménages. Il fournit, pour chaque année, une description du revenu disponible et du niveau de vie des personnes résidant en France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte). Les premières données issues de Filosofi ont porté sur l'année 2014. Afin de disposer de séries plus longues, des données pour 2012 et 2013 ont toutefois été reconstituées rétroactivement, à partir des mêmes sources administratives, sans toutefois la Martinique et La Réunion pour l'année 2012. La présente étude mobilise ainsi les millésimes 2012 à 2021 de Filosofi et n'incluent La Réunion et la Martinique qu'à partir de 2013. Le millésime 2021 de Filosofi est le dernier disponible car la production du millésime 2022, qui aurait dû être diffusé début 2025, n'a pu être assurée en raison d'une qualité statistique insuffisante des sources suite à la suppression de la taxe d'habitation.

La base contient, pour chaque ménage fiscal, les différents revenus déclarés à l'administration fiscale : salaires, pensions et retraites, revenus de remplacement, revenus du patrimoine, revenus d'indépendants, dont les bénéfices agricoles (BA). C'est la seule information permettant d'identifier, dans Filosofi, les ménages qualifiés « d'agricoles », défini dans cette étude comme ceux ayant déclaré un bénéfice agricole non nul, soit positif (bénéfice), soit négatif (déficit). Certains ménages considérés comme agricoles au sens du recensement agricole (RA) peuvent déclarer des bénéfices agricoles nuls (par exemple si le chef d'exploitation est salarié ou si leur bénéfice agricole est effectivement nul) et ne sont donc pas identifiés comme ménages agricoles dans Filosofi. Inversement, certains ménages peuvent déclarer des bénéfices agricoles non nuls sans qu'un de leurs membres ne soit compté comme exploitant au sens du recensement, par exemple dans le cas d'un associé d'une exploitation agricole qui n'est pas lui-même exploitant, ou du fait de certaines activités relevant fiscalement des bénéfices agricoles sans correspondre au champ des exploitations agricoles du recensement, comme la production forestière ou certaines activités équestres.

En 2014, les bénéfices agricoles ne sont pas isolés des autres variables de revenus dans Filosofi. Il n'est donc pas possible d'identifier les ménages agricoles et les revenus de ces ménages. Pour les indicateurs portant sur les ménages agricoles ou faisant explicitement intervenir les bénéfices agricoles (par exemple la part des BA dans le revenu disponible ou la structure détaillée du revenu), les séries chronologiques présentées dans cette étude ont été complétées pour 2014 par la moyenne arithmétique des années 2013 et 2015.

Les données de Filosofi permettent de comparer les ménages déclarant des bénéfices agricoles non nuls à d'autres ménages : ils sont comparés dans cette étude à l'ensemble des ménages, ainsi qu'à ceux ayant déclaré des revenus d'activité (salaires, activités indépendants, allocation chômage).

Les données de Filosofi ne contiennent pas d'informations sur les caractéristiques des exploitations agricoles des ménages agricoles (taille, orientation de production, etc.). En 2020, les données de Filosofi ont été rapprochées des informations tirées du recensement agricole de 2020, grâce à un appariement inédit entre ces deux sources (« RA 2020 enrichi »). Ce « RA 2020 enrichi » permet une autre identification des ménages agricoles, qui sont alors considérés comme étant les ménages auxquels appartiennent les exploitants recensés lors du recensement agricole de 2020, qu'ils déclarent ou non des bénéfices agricoles non nuls. Cette approche plus détaillée des exploitants et de leur niveau de vie, notamment selon les caractéristiques des exploitations, a donné lieu à plusieurs études [Agreste Primeur n° 1, février 2024 ; Insee Références, mai 2025], mais ne peut pas être reproduite chaque année pour le moment, alors que Filosofi permet au contraire d'analyser les évolutions dans le temps. Bien que ne reposant pas exactement sur la même définition des ménages agricoles, les résultats portant sur 2020 de ces études déjà parues et de la présente publication restent cohérents en termes de distribution des niveaux de vie, de pauvreté monétaire, ou de comparaison avec le reste de la population. Ainsi, le taux de pauvreté dans les ménages agricoles en 2020 est de 16,3 % d'après le RA 2020 enrichi, et de 15,5 % d'après Filosofi 2020, tous deux supérieurs au taux de pauvreté des ménages actifs.

Définitions

Les ménages retenus dans cette étude sont des ménages fiscaux au sens de Filosofi : il s'agit de l'ensemble des foyers fiscaux partageant un même logement principal. Les personnes sont comptabilisées à partir des individus rattachés à ces foyers fiscaux (contribuables, conjoints, personnes à charge...).

Dans cette publication, un ménage agricole est défini comme un ménage fiscal déclarant des bénéfices agricoles non nuls à l'administration fiscale (Source).

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC, avec par convention 1 UC pour la 1^{re} personne du ménage, 0,5 par personne de plus de 14 ans et 0,3 par personne plus jeune). Il permet ainsi de comparer les ménages entre eux, indépendamment du nombre de personnes qui les constituent. Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salariée ou non) nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers sont constitués de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution sociale généralisée (CSG), de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. La taxe foncière n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible car elle constitue selon les cas un impôt sur le capital, ou une charge déjà déduite des revenus fonciers.

Les montants en euros constants 2021 sont obtenus en corrigeant les revenus de l'inflation, à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la France entière hors Mayotte pour l'ensemble des ménages. Pour chaque année, les revenus sont ainsi revalorisés de façon à être exprimés aux prix de 2021. Cela permet de comparer les montants de différentes années en neutralisant l'évolution des prix entre ces années.

Le seuil de pauvreté retenu est fixé à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population. Une personne est dite pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur à ce seuil. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes pauvres dans la population considérée.

L'intensité de la pauvreté mesure à quel point le niveau de vie des personnes pauvres est éloigné du seuil de pauvreté : elle est définie comme l'écart relatif entre le seuil de pauvreté et le niveau de vie médian des personnes pauvres. Ainsi, si l'intensité de la pauvreté est par exemple de 30 %, cela signifie que la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 70 % du seuil de pauvreté, et que l'autre moitié a un niveau de vie compris entre 70 % du seuil de pauvreté et le seuil de pauvreté.

Les inégalités de niveau de vie sont mesurées à l'aide de l'indice de Gini, compris entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Plus l'indice est élevé, plus la dispersion des niveaux de vie est importante (*Encadré*).

Pour en savoir plus

- « [Des résultats économiques agricoles en retrait en 2024 pour la seconde année consécutive](#) », Agreste Primeur n° 6, décembre 2025
- « [Les exploitants agricoles vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population](#) », Insee Références, *Emploi et revenus des indépendants ? Édition 2025*, mai 2025
- « [Combien gagne un agriculteur ?](#) », blog de l'Insee, décembre 2024
- Fiches « Revenu » et « Patrimoine », [Insee Références Revenus et patrimoine des ménages ? Édition 2024](#), octobre 2024
- « [Niveau de vie des ménages agricoles : la pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants](#) », Agreste Primeur n° 1, février 2024
- « [Baisse des résultats économiques 2020 dans le secteur agricole](#) », Agreste Primeur n° 6, décembre 2021

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : Desk (www.desk53.com.fr)
Dépot légal : À parution
ISSN : 1760-7132
© Agreste 2026